



BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025 RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025

Communauté de Communes Estuaire et Sillon

2 Boulevard de la Loire - BP 29 - 44260 Savenay - 02 40 56 81 03
communaute@estuaire-sillon.fr - www.estuaire-sillon.fr

1. RECAPITULATIF DES BUDGETS D'ESTUAIRE ET SILLON

Les tableaux ci-dessous reprennent les totaux des vues d'ensemble des prévisions des différents budgets (principal et annexes) pour les années 2023, 2024 et 2025. Ces propositions de budgets 2025 sont établies sans reprise des résultats prévisionnels des comptes administratifs 2024 et leurs Restes A Réaliser.

2025	Budget principal	Développement économique	Immobilier d'Entreprises	Vente électricité	Gestion des déchets	Assainissement	Offices du tourisme	Montant total
Fonctionnement / Exploitation	28 837 528,60	16 315 232,93	1 559 050,00	67 400,00	6 108 027,00	2 352 144,12	209 050,00	55 448 432,65
Investissement	19 277 792,13	13 296 677,93	1 022 800,00	60 000,00	1 323 850,00	6 906 060,00	16 210,28	41 903 390,34
Total	48 115 320,73	29 611 910,86	2 581 850,00	127 400,00	7 431 877,00	9 258 204,12	225 260,28	97 351 822,99

2024	Budget principal	Développement économique	Immobilier d'Entreprises	Vente électricité	Gestion des déchets	Assainissement	Offices du tourisme	Montant total
Fonctionnement / Exploitation	34 061 299,90	14 691 654,52	3 086 574,09	115 445,13	5 758 341,37	7 363 982,04	187 940,00	65 265 237,05
Investissement	15 834 334,50	17 113 939,17	1 980 148,21	395 132,14	1 350 933,34	8 989 431,60	40 984,93	45 704 903,89
Total	49 895 634,40	31 805 593,69	5 066 722,30	510 577,27	7 109 274,71	16 353 413,64	228 924,93	110 970 140,94

2023	Budget principal	Développement économique	Immobilier d'Entreprises	Vente électricité	Gestion des déchets	Assainissement	Offices du tourisme	Montant total
Fonctionnement / Exploitation	33 850 180,67	15 272 403,64	2 808 314,41	106 845,57	5 705 414,42	5 705 599,32	187 631,00	63 636 389,03
Investissement	11 562 844,82	17 217 253,48	1 706 392,77	362 875,14	739 438,59	5 457 502,57	105 820,00	37 152 127,37
Total	40 825 788,09	32 404 794,12	4 083 307,18	469 720,71	6 178 353,01	11 163 101,89	293 451,00	100 788 516,40

2. AVANT PROPOS SUR LA METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LA PREPARATION BUDGETAIRE

En 2024, Estuaire et Sillon s'est doté d'un nouvel outil collaboratif, Manty Budget, destiné à faciliter et structurer le processus de préparation budgétaire. Chaque gestionnaire a été invité à y formuler ses demandes de crédits, dans le respect des limites du cadrage fixé pour chacun d'eux.

Par ailleurs, le calendrier de cette préparation budgétaire a été profondément remanié, avec un avancement significatif de la date du vote du budget, désormais fixée au 13 février, contre fin mars les années précédentes.

Les services ont donc été invités à anticiper leurs besoins pour 2025 dès le 15 septembre 2024, au cours d'une seule et unique phase de préparation.

Ce nouveau calendrier vise à offrir une plus grande souplesse dans la gestion budgétaire, permettant aux services de libérer du temps dès le début d'année, notamment pour lancer plus rapidement les procédures de marchés publics. L'avantage principal réside dans la possibilité d'engager ces procédures dès le printemps, une période souvent plus favorable aux consultations. Cela favorisera également un étalement des dépenses et apportera une flexibilité accrue dans la planification des activités des services.

Ce vote anticipé du budget entraîne une conséquence majeure : **Il empêche la reprise anticipée des résultats ainsi que des Restes à Réaliser dans les budgets primitifs.** Ces éléments seront intégrés ultérieurement lors du vote du Budget Supplémentaire, qui interviendra après l'approbation des Comptes Administratifs pour l'ensemble des budgets.

Enfin, en raison de l'incertitude entourant les orientations de la loi de finances 2025 en ce début d'année, les hypothèses retenues sont celles issues des premiers débats à l'Assemblée nationale en octobre 2024. Selon les orientations que prendra l'État, ce budget pourra être modifié, notamment lors du vote du Budget Supplémentaire.

3. RAPPEL SUR L'ACTION D'ESTUAIRE ET SILLON DANS LA PRESERVATION DU CLIMAT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, dans le cadre de la présentation des budgets, un travail de recensement des actions d'Estuaire et Sillon en matière de préservation du climat et de l'environnement est réalisé. En attendant la mise en œuvre du budget vert, il est proposé de poursuivre cette présentation.

Pour rappel, afin de cadrer ses actions dans ce domaine, notre collectivité s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2020 devant permettre à Estuaire et Sillon de cadrer son développement en privilégiant des solutions soucieuses de l'environnement. Pour ce faire, nous bénéficions de financements extérieurs pour nous aider à atteindre les objectifs fixés.

2021 avait été l'année du lancement. Le bilan de mi-parcours a été entamé. En 2024, le Cabinet Inddigo a été retenu pour en assurer la réalisation ainsi que le Plan d'Actions de Réduction des Polluants Atmosphériques sur le territoire de la CCES. Dans les prévisions budgétaires 2025, ont été reportés les crédits budgétaires pour réaliser ce bilan de mi-parcours et ces nouvelles études.

En 2025, ce plan se traduit également par la poursuite de nombreuses actions tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement avec la budgétisation de certains programmes. Globalement, l'action de la collectivité pouvant être identifiée comme entrant dans ce PCAET, au travers de ses différents budgets, peut être chiffrée à la somme de 5 712 000 €.

Ainsi, cette année, les actions suivantes sont poursuivies et engagées :

- Dans le secteur de l'habitat, 145 000 € sont budgétés au travers de contributions de la CCES dans la politique de l'habitat,
- Les études liées à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et pouvant être rattachées au PCAET, 135 000 €
- Eau et Milieux Aquatiques : La collectivité a prévu de dépenser 914 000 € dans la restauration des milieux aquatiques au travers :
 - De ses propres actions (études de pollution, travaux sur les cours d'eau et dans les marais),
 - De ses contributions auprès des partenaires (Syloa, Polleniz, SBVB, ...).
- Transports : Un effort de 1 181 000 € sera consenti par Estuaire et Sillon cette année au travers :
 - De ses différentes actions (développement du service de location de vélos électriques, partenariats pour la promotion des déplacements « propres », manifestations liées aux déplacements propres),
 - Des actions lancées sur le covoiturage,
 - De travaux entrepris sur les axes cyclables, pour réaliser des économies d'énergie (éclairage abris bus) et en encourager la pratique.
- Tourisme : Estuaire et Sillon consacrera 150 000 € pour des actions consacrées au tourisme et continuer d'améliorer les équipements mis à disposition des touristes cyclistes (balisage, stationnement, véhicule électrique, ...).
- Développement économique : Une somme de 1 781 000 € sera consacrée à des dépenses favorisant un développement respectueux de l'environnement (étude et travaux d'aménagement du site de la Croix Gaudin (énergie de transition), dépenses diverses sur les espaces de coworking, éclairage plus vertueux des zones, ...), intégration du projet ZIBAC (Zones Industrielles BAs Carbone).
- Entretien du patrimoine et gestion des équipements d'Estuaire et Sillon : entre les dépenses de fonctionnement et les investissements, une somme de 781 000 € y est consacrée dans la rénovation énergétique des bâtiments sportifs (gymnase St Exupéry, mode de chauffage de la piscine Aquamaris, ...), et sur divers bâtiments de la CCES (études radon et de la qualité de l'air des bâtiments, Etudes thermiques de bâtiments, protections solaires des bâtiments, remplacement des éclairages (LED), ...)
- Continuation de l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (47 000 €) visant notamment à soutenir et développer la production agricole locale et les circuits alimentaires courts.
- 37 000 € pour réaliser le bilan à mi-parcours et une étude complémentaire pour le "plan d'actions de réduction des polluants atmosphérique du PCAET".

Des agents d'Estuaire et Sillon sont mis à contribution pour piloter la mise en place de ces différentes actions (agent en responsabilité globale sur ce projet, agent en charge du suivi des mesures environnementales sur les zones d'activités, ...). Cet effort est estimé à 541 000 €. Cette somme est intégrée dans le montant global affiché ci-avant.

Estuaire et Sillon n'agit pas seul. Le PCAET engage différents partenaires (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau) dont la contribution en 2025 peut être évaluée à 2 193 000 €.

De plus, il convient de rappeler que certaines actions sont sans impact financier direct pour la collectivité comme la réalisation d'un Portrait Environnement de Territoire qui est un atlas du patrimoine naturel qui assure une présentation compréhensible, territorialisée et objective des enjeux de biodiversité (réalisé par le CPIE Loire-Océane, mandaté par la Région).

Par ailleurs, il convient d'ajouter l'action du Conseil de Développement qui a beaucoup œuvré depuis 2022 sur la décarbonation au quotidien (concours photos sur la place de l'arbre dans le paysage du territoire, débat sur l'agriculture et l'alimentation durable, la fête de l'agriculture et de l'alimentation locales et durables « du champ à la table », le futur souhaitable pour 2050 dans le cadre de la révision du SCoT ...), et qui incite ainsi les citoyens à vivre et être acteurs de cette transition.

Enfin, pour rappel, la Communauté de Communes s'est mobilisée depuis 2023 sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables selon les directives de la loi APER. Cette loi vise à développer les énergies renouvelables, afin d'atteindre les objectifs de production décarbonée, dans une logique de sécurité d'approvisionnement et de souveraineté énergétique. Cette démarche, bien que différente des actions du PCAET, s'inscrit dans la transition énergétique impulsée par le PCAET.

En 2025, un débat communautaire autour du bilan de mi-parcours du PCAET sera organisé.

L'ensemble de ces interventions est retracé au travers des documents présentés à l'occasion du vote du budget principal et des budgets annexes.

4. BUDGET PRINCIPAL 2025

4.1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 28 837 528.60 €.

Dans le déroulé de cette note, les comparaisons de variations sont effectuées à partir des prévisions 2024 (Budget Primitif et décisions modificatives). La vue d'ensemble de la section de fonctionnement du budget principal se présente ainsi.

Dépenses	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 273 355,37	5 560 629,04
Chapitre 012 - Dépenses du personnel	11 301 119,89	11 781 891,46
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	3 028 225,70	2 905 845,00
Chapitre 66 - Charges financières	54 800,00	39 920,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	27 628,00	20 000,00
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	135 000,00	90 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	6 857 084,00	6 845 333,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	2 340 000,00	1 593 910,10
Chapitre 023 - Virement vers la section d'investissement	5 044 086,94	0,00
Total	34 061 299,90	28 837 528,60

Recettes	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2025
Chapitre 70 - Produits des services	2 368 259,46	2 530 925,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	15 059 926,94	15 786 907,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	9 296 649,74	9 413 907,60
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	372 282,68	387 789,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Chapitre 78 - Reprises de provisions	135 000,00	150 000,00
Chapitre 013 - Atténuations de charges	43 000,00	43 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	451 000,00	525 000,00
Chapitre 002 - Résultats reportés	6 335 181,08	0,00
Total	34 061 299,90	28 837 528,60

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement à 27 243 618.50 € sont hausses de 566 405 € comparativement aux prévisions de 2024 (26 677 213 €). Cette année encore, les crédits du chapitre 011 ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des services gestionnaires.

Les raisons de cette évolution sont présentées ci-dessous par chapitre.

4.1.1.1. Les charges à caractère général – Chapitre 011

Ces charges à caractère général, budgétées à hauteur de **5 560 629 €** sont hausses de 5.46 % (+ 287 274 €) par rapport aux prévisions de l'an passé. Par Antenne/Direction, les principales évolutions sont celles-ci (pour plus de détail, il convient de se reporter sur les annexes) :

- **Moyens généraux, 1 002 010 € en hausse de 96 595 €.** L'évolution des différentes charges est variable au sein de cette Direction. Les principales explications sont les suivantes.
 - Service des Ressources Humaines (150 345 €), hausse des crédits, + 22 944 € (maintenance outils métiers, abonnement Beetween, formations, télécommunication, ...)
 - France Service, 2 670 €, + 470 €
 - Les crédits consacrés aux études et audits (62 230 €) sont en baisse de 60 356 € (bilan à mi-parcours du PCAET, Projet d'administration, audit télétravail, Pacte Financier et Fiscal)
 - Crédits consacrés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments (111 516 €) en hausse de 16 178 € (ménage dans les locaux, fluides, ...).
 - Hausse de 3 032 € des loyers versés pour les locaux administratifs (79 332 €).
 - 30 000 € sont prévus pour un audit sur la sécurité informatique.
 - Maintenance et hébergement des outils métiers (160 734 €). Hausse des crédits, + 11 382 € (Fiscalis, iX-parapheur, ...).
 - Assurances (87 807 €), + 20 207 €.
 - Crédits consacrés au nouveau Programme Alimentaire Territorial (46 800 €).
 - Pour le reste des crédits consacrés aux services supports (270 576 €), la hausse est limitée à 5 938 €.
- **Communication, 94 310 €, baisse de 13 530 €** (dépenses courantes, téléphonie, formation, documentation, fournitures diverses, ...).
- **Service Développement Economique/EIS, à 500 288 € est en hausse de 34 375 €.**
 Les prévisions des coûts d'entretien et fluides des différentes zones d'activité (411 568 €) sont en hausse (balayage, réfection voirie, entretien des réseaux, + 67 574 €...)
 Le service Emploi (34 396 €) est en hausse de 5 536 € : Transport au salon Trajectoire, études radon sur différents bâtiments.
 Les crédits relatifs aux études (26 400 €) sont en repli de 52 740 € (densification des zones, Zibac, village d'entreprises).
 Les frais divers de fonctionnement du service (protection des zones, maintenances des outils de gestion, occupation du quai working par le service depuis le début de l'année, ...) sont en hausse de 14 005 € (dont 10 000 € de cotisation au SCIC Estuaire Energie)
- **Tourisme, 74 861 € en baisse de 20 242 €**, principalement en raison de l'évolution à la baisse des crédits prévus pour le gros entretien de Terre d'Estuaire.
- **Conseil de Développement à 21 190 €, est stable (+ 690 €).**
- **L'Aménagement et l'environnement, 849 804 €, en hausse 41 024 € :**
 - **Aménagement-SIG-Urba-TAGV à 224 204 €**, stagne (- 1 849 €).
 - **Eau et Milieux aquatiques 329 105 €**, - 16 755 €, continuation du programme pluriannuel.
 - **Habitat et développement durable à 134 350 €**, hausse de 49 412 € (mise en place de la nouvelle politique Habitat via la convention du Pacte Territorial initialement imputée sur le chapitre 65).
 - **Mobilités, à 162 145 €**, en hausse de 10 216 €.
 Les prévisions pour les actions (Savoir Rouler à Vélo, défi mobilité) sont en baisse de 14 000 €.

Cependant, il est prévu des crédits pour la mise en place de la ligne de covoiturage Haut Niveau de Service à compter de septembre 2025 (40 000 €). Par ailleurs, les crédits pour rémunérer Cy-Cool (prestataire Vélila) sont en baisse de 20 000 €. Les crédits consacrés à l'entretien des abris-bus sont également en hausse de 3 000 €.

- **Entretien du patrimoine** (CMS, gymnases, gendarmeries, ...), **413 833 €, en hausse de 4 357 €.**
- **Piscines à 657 043 €, en hausse de 65 038 €.** Hausse des crédits consacrés aux fluides (19 000 €), à la maintenance de la piscine du Lac (+16 000 €, nouveau marché), provision d'honoraires pour le litige en cours (+ 8 000 €), transport (+ 3 000 €), nouveau contrat pour le contrôleur d'accès à la piscine du Lac (+ 13 200 €), ...
- **Enfance-jeunesse :**
 - **APS à 491 043 €, en hausse de 11 234 €.** Si l'alimentation, les fluides ou l'entretien des bâtiments sont en hausse (inflation), certaines dépenses ont fait l'objet d'un transfert sur les antennes ALSH pour coller à la dénomination utilisée par la CAF et ainsi faciliter la réalisation des bilans. il convient par ailleurs de prévoir des crédits pour l'ouverture sur une année pleine de l'APS de Cordemais et faire face à la hausse constatée des enfants sur la Commune de St Etienne (ouverture d'une classe en 2024).
 - **ALSH, à 435 874 €,** les crédits budgétaires sont en hausse de **56 568 €.** Outre les dépenses anciennement comptabilisées sur les antennes APS, il convient d'ajuster les crédits relatifs au remboursement des repas à l'ALJ (ALSH Savenay) qui avaient été sous-estimés en 2024 (+ 15 000 €).
 - **Autre Enfance-Jeunesse et animation musicale à 137 776 €, en hausse de 7 677 €.** Cette année, les charges de communication (goodies, banderoles, reportage photos, ...) expliquent cette évolution.
- **Petite enfance, 504 030 € en hausse de 13 338 €.** Cette hausse s'explique une évolution du prix de certaines prestations (alimentation, marché « Qui courait dans l'Herbe », ...).
- **Médiathèques, 378 568 €** en baisse de 9 850 € (fluides, entretien des bâtiments, ...).

4.1.1.2. Les charges de personnel – Chapitre 012

Les charges de personnel affichent une hausse de 4.25 % (480 772 €) à **11 781 891 €** par rapport aux prévisions 2024 (Ce taux d'évolution est calculé par rapport aux prévisions 2024 qui étaient supérieures de 279 409 € aux réalisations).

Pour résumer, voici les principales variations par rapport aux dépenses comptabilisées en 2024 :

- Hausse prévisionnelle de 822 940 € du montant des paies (10 659 861 €) qui seront versées directement par Estuaire et Sillon par rapport à celle effectivement versées en 2024. Sur cette somme, une provision de 200 000 € est prévue pour faire face à des recrutements non encore fléchés et entrant dans le cadre de besoins recensés.
- D'un recours moindre à des personnels extérieurs (888 530 €, soit – 108 759 €) en raison notamment à des recrutements en direct (médiathèques).
- De l'évolution de divers crédits budgétaires relatifs à la médecine professionnelle, à l'assurance statutaire, (233 500 €, soit + 46 000 €).

Le tableau ci-après détaille la prévision budgétaire 2025 du poste du personnel.

DETAIL DES PREVISIONS DE CHARGES DE PERSONNEL 2025

Bulletin de salaire CCES annuel 2024	9 836 921,96 €
Nouvelles mesures 2025 et conséquences en 2025 des mesures 2024	
Impact en 2025 des mesures prises en 2024	201 290,50 €
Recrutements 2025 (services techniques, médiathèques, petite enfance, ...)	290 378,00 €
Revalorisation IFSE	186 000,00 €
Avancements d'échelons	70 334,00 €
Avancements de grades	9 000,00 €
Augmentation cotisation CNRACL (31,65 à 35,65 %)	30 937,00 €
Augmentation budget prévoyance	35 000,00 €
Total du coût en 2025 des évolutions 2024/2025	822 939,50 €
Total du bulletin de salaire prévisionnel 2025	10 659 861,46 €
Autres frais de personnel	
Assurance statutaire (contrat 3,25 %)	200 000,00 €
Frais de gestion du CDG44 pour l'assurance statutaire	7 000,00 €
Médecine professionnelle	2 500,00 €
6488 - Chèques Cadeaux et divers	24 000,00 €
Total des autres frais de personnel	233 500,00 €
Personnel médiathèques mis à disposition par les communes	
Bouée	1 000,00 €
Campbon	6 700,00 €
Cordemais	32 000,00 €
Lavau Sur Loire	550,00 €
La Chapelle Launay	2 000,00 €
Malville	4 000,00 €
Quilly	2 000,00 €
Saint Etienne de Montluc	38 000,00 €
6215 - Total lecture publique	86 250,00 €
Personnel enfance-jeunesse mis à disposition par les communes	
Bouée	6 000,00 €
Campbon	200 000,00 €
Malville	163 000,00 €
Savenay	70 000,00 €
Saint Etienne de Montluc	11 000,00 €
6215 - Total enfance Jeunesse	450 000,00 €
Personnel transport scolaire mis à disposition par les communes	
Cordemais	18 000,00 €
Saint Etienne de Montluc	32 000,00 €
6215 - Total transport scolaire	50 000,00 €
Personnel mis à disposition pour la commande publique	
Saint Etienne de Montluc	16 000,00 €
6215 - Total commande publique	16 000,00 €
Total personnel mis à disposition par les communes membres du GFP	602 250,00 €
Personnel extérieur type associatif et partenaires divers	286 280,00 €
6218 - Total personnel extérieur	286 280,00 €
Total chapitre 012 budget principal	11 781 891,46 €

4.1.1.3. Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

Les autres charges de gestion courante comprennent principalement les contributions, participations, subventions versées aux partenaires d'Estuaire et Sillon ou vers les budgets annexes. Y sont également comptabilisées les indemnités des élus.

Elles sont budgétées à hauteur de 2 905 845 € et sont attendues en **baisse de 122 381 €**.

Cette variation est principalement due :

- Au transfert des dépenses relatives à la politique de l'habitat (subventions aux particuliers, participations auprès de différentes partenaires) sur le chapitre 011 (- 227 700 €).
- A la budgétisation d'une somme pour rembourser à la SNCF la subvention réclamée (+ 63 000 €).
- A la hausse des crédits pour la subvention d'équilibre vers le budget annexe Office de Tourisme (+ 20 610 €),
- A la hausse de la rémunération du délégataire de la piscine Aquamaris Vert Marine (actualisation et fermeture exceptionnelle prévue pour travaux), + 48 076 €,
- A la baisse des crédits pour l'hébergement en nuage (- 44 000 €)

Figure par ailleurs ci-après le tableau des subventions et participations comprises dans ce chapitre 65.

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS-PARTICIPATIONS-SUBVENTIONS D'ESTUAIRE ET SILLON

ORGANISMES, ASSOCIATIONS, SYNDICATS	ARTICLE	BUDGET 2024	BUDGET 2025
Provision pour subventions exceptionnelles	65748	0,00	20 000,00
Amicale du personnel	65748	5 000,00	0,00
APPPOC	657358	2 872,00	0,00
TE44	657358	2 100,00	2 500,00
Société des courses de Cordemais	65748	5 000,00	0,00
Plateforme Initiatives Loire Océan (ex Nantes)	65748	3 800,00	4 012,00
Animation GAL Leader (Comcom Erdre et Gesvres)	657358	4 000,00	9 309,00
La Jol Toujours	65748	3 500,00	4 500,00
Audacity Awards	65748	0,00	1 000,00
Projet ZIBAC - ADELE	65748	0,00	25 834,00
Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)	65548	129 192,00	136 500,00
Syndicat Chère - Don - Isac	657358	11 768,00	13 020,00
Syndicat de la Loire Aval (SYLOA)	65548	14 215,80	15 000,00
"Polleniz" (ragondins)	65548	3 410,00	5 000,00
Agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN)	65748	40 000,00	0,00
Pôle Métropolitain Nantes St Nazaire	657358	45 000,00	45 334,00
Subventions aux particuliers	6557	61 000,00	0,00
Aides au locatif social	6557	100 000,00	0,00
CD 44	657358	2 500,00	0,00
Alisée - Espace Info Energie	65748	49 500,00	0,00
Association les Eaux Vives	65748	15 000,00	0,00
Région Lila à la demande	65732	35 000,00	35 000,00
Voyage à Nantes	65748	22 500,00	25 000,00
Association Estuarium	65748	20 000,00	25 000,00
Loirestua	65737	480 000,00	500 000,00
SPL Destination Bretagne Plein Sud	657358	500,00	0,00
Destination Bretagne Loire Océan (Redon Agglo)	657358	7 000,00	3 000,00
Convention V93	65748	2 460,00	2 460,00
Parc Naturel Régional de Brière	657358	500,00	500,00
PEP 44 (Campbon, La Chapelle, Quilly)	65748	234 793,00	183 714,00
ALJ (ALSH + ados Savenay et ados Campbon, LCL, Prinquiau)	65748	178 888,00	290 846,00
PEP 44 (APS et ALSH Prinquiau)	65748	184 313,00	119 546,00
Maison des Adolescents	65748	0,00	13 000,00
Association Loisirs Jeunesse - Handiversité	65748	5 000,00	5 000,00
Association Musique et Danse	65748	39 600,00	44 220,00
Lutins du Sillon	65748	35 000,00	40 000,00
Caap Ouest	65748	3 400,00	3 400,00
Ouvre Boites 44	65748	1 500,00	1 500,00
Association CLIC Au Fil de l'Age	65748	46 000,00	47 000,00
CARENE - Salon Trajectoire	657358	11 000,00	11 000,00
CARENE - Fonds de transition Juste	657358	12 000,00	12 000,00
Mission Locale Rurale du Sillon	65748	76 199,90	77 200,00
TOTAL		1 893 511,70	1 721 395,00

4.1.1.4. Les autres charges de la section de fonctionnement

Le chapitre 66 (charges financières) est prévu à hauteur de **39 920 €**. Pour plus de détail sur l'état de la dette, il convient de se reporter à l'annexe 1 ci-après.

Le chapitre 67, dépenses exceptionnelles, 20 000 € est en recul de 7 628 €.

Le chapitre 68, constitution de provisions est abondé à hauteur de **90 000 €**. Ces provisions sont en recul (- 45 000 €). Le Tribunal Administratif a demandé à la CCES de reverser à la SNCF la subvention relative à l'aménagement de la gare de St Etienne et qui avait été rappelée.

Le chapitre 014, atténuations de produits, comprend les reversements opérés auprès des communes membres (Attribution de Compensations, Dotation de Solidarité Communautaire) et les dotations reversées à l'Etat (FNGIR et FPIC). A **6 845 333 €**, les crédits sont relativement stables (- 11 751 €).

Le chapitre 042, amortissements, est estimé à **1 593 910 €**.

Enfin, dans l'attente de la reprise des résultats à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire, il n'est pas prévu de **prélèvement prévisionnel (compte 023)**.

4.1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (sans le résultat 2024 qui sera repris au BS) à 28 312 529 € sont en augmentation (+ 1 037 410 €) comparativement aux prévisions 2024 (27 275 119 €).

Les raisons de cette évolution sont présentées ci-dessous par chapitre.

4.1.2.1. Les produits des services – Chapitre 70

Ces recettes (chapitre 70) à 2 530 925 € sont prévues en hausse par rapport aux prévisions de 2024 de 162 666 €.

Les principales explications sont les suivantes :

- Les recettes attendues auprès des familles pour les services Petite Enfance et Enfance-Jeunesse sont budgétées à hauteur de 1 610 050 €, en augmentation de 146 289 €.
- Les recettes attendues pour la piscine du Lac (240 000 €) ont été budgétées en hausse de 10 000 €.
- La location de vélos électriques budgétée à 10 000 €, soit - 3 000 €.
- Les recettes du terrain d'accueil des gens du voyage attendues (25 250 €) sont stables (+ 250 €),
- Le remboursement de charges de personnel par les budgets annexes Déchets et Assainissement (405 075 €) sont en repli de 20 184 €,
- Les autres produits de ce chapitre sont principalement constitués des recettes tirées de la refacturation auprès des communes des personnels et services mis à disposition (transport scolaire, pauses méridiennes, mises à disposition diverses de personnels, ...) et de facturations de charges récupérables pour certains bâtiments loués (CMS, gendarmeries). A 240 550 €, ces produits sont en hausse de 29 310 €.

4.1.2.2. Les recettes fiscales – Chapitre 73

Les crédits budgétés pour les impôts locaux (15 786 907 €) sont en **hausse de 726 980 €**.

Pour rappel, il avait été indiqué lors de la présentation du Rapport des Orientations budgétaires que ces recettes seraient attendues en hausse par rapport aux prévisions 2024, toujours en raison de prévisions prudentes au moment du vote du budget l'an passé mais également parce que les hypothèses prises en

considération pour certaines taxes les impactent fortement à la hausse. Ainsi, par rapport aux prévisions 2024, la hausse attendue de l'ensemble des recettes fiscales avoisineraient les 5 %.

Comme indiqué dans le préambule, tant que l'État n'a pas défini ses propres orientations, notamment les règles ayant un impact sur les collectivités, il semble plus prudent de s'en tenir aux données tangibles disponibles, celles évoquées lors des débats à l'Assemblée nationale en octobre dernier.

Les postulats retenus pour établir ces prévisions restent donc les suivants :

- Taux inchangés (THRS à 7.78 % et TFNB à 1.85 %)
- Application d'un taux de 1.50 % précédemment mis en réserve pour la CFE (25.68 %)
- Bases THRS et FNB et valeurs locatives CFE, + 2.00 % par rapport aux bases notifiées début 2024
- IFER, + 2.00 % par rapport aux montants notifiés début 2024
- TASCOM, versement 2024 auxquels s'ajoute la modulation du coefficient porté à 1.12.
- Fraction de TVA en remplacement de la TH et de la CVAE, reprise des montants versés en 2024
- Recette GEMAPI à hauteur de 306 K€

4.1.2.3. Les dotations, participations, subvention – Chapitre 74

Ces recettes, à 9 413 908 € sont en hausse de **117 258 €** par rapport aux prévisions budgétaires 2024. Cette variation s'explique par les mouvements (en hausse ou en baisse) suivants :

- Baisse de 419 101 € des prévisions relatives aux **compensations versées par l'Etat au titre des pertes de bases** (770 773 €).
- Relative stagnation (+ 36 580 €) des contributions de la **CAF au fonctionnement des services Enfance-Jeunesse et Petite Enfance** (1 658 128 €).
- Les participations au titre de la **politique de l'habitat** (130 051 €) sont en hausse de 49 951 €.
- A 316 699 €, les subventions et participations de nos partenaires et relatives à la mise en place d'**actions ou de politiques particulières** (PVD, PAT, études ADRN, CEP, covoiturage, ...) sont en hausse de 61 995 €.
- Prévisions en hausse de 122 253 € des contributions de nos partenaires au financement de nos actions sur les **milieux aquatiques** (674 152 €). Ont été budgétés les montants relatifs aux subventions sur les actions des exercices antérieurs et non encore versés.
- Hausse attendue de 255 098 € par rapport aux prévisions 2024 de la **compensation** versée par l'Etat au titre de l'**exonération des bases industrielles** (3 670 000 €).
- A 1 913 185 €, **les dotations de l'Etat** non liées à des opérations spécifiques (FCTVA, DF, DCRTP, FDPTP) sont en léger repli (- 9 151 €). Elles pourront être revues après le vote de la Loi de Finances.
- Les autres recettes de ce chapitre comprennent les contributions et participations de nos partenaires et relatifs au fonctionnement de services récurrents (**transport scolaire, frais des équipements sportifs et autres locaux, sentiers de randonnées, France Services, ...**) sont en hausse de 19 634 € (280 920 €).

4.1.2.4. Les autres recettes de fonctionnement

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, à hauteur de 387 789 €, enregistre une hausse **prévisionnelle de 15 506 €**. Ce chapitre comprend les loyers perçus par Estuaire et Sillon (gendarmeries, logements temporaires, le Centre Médico-Social, ...).

Le chapitre 78, reprise de provisions est abondé à hauteur de **150 000 €**. Une somme moindre est prévue en dépenses (voir commentaires sur chapitre 68).

Le chapitre 013, atténuations de charges, comprend les sommes versées par l'assureur statutaire pour indemniser la collectivité de certains arrêts des agents (**43 000 € en 2025**).

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections, correspond au transfert de la quote-part des subventions (525 000 €). A l'instar de certains biens d'équipement qui sont amortis, il en est de même des subventions perçues lors de leur acquisition.

Enfin, **les résultats 2024** seront repris lors du vote du Budget Supplémentaire.

4.2. Section d'investissement

Cette section s'équilibre à la somme de 19 277 792.13 €.

Dépenses	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2025
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	605 760,00	413 816,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 276 378,78	1 273 850,00
Chapitre 204 - Subvention équipement	1 484 644,06	1 107 500,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 687 061,62	2 557 686,00
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	10 088 490,04	12 671 214,23
Chapitre 45 - Opérations sous mandat	230 000,00	698 725,90
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	451 000,00	525 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	11 000,00	30 000,00
	15 834 334,50	19 277 792,13

Recettes	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2025
Chapitre 10 - Dotations et réserves	1 692 787,07	2 701 492,65
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 938 537,40	3 918 169,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	9 780 494,48
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	528 000,00	555 000,00
Chapitre 45 - Opérations sous mandat	230 000,00	698 725,90
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	2 340 000,00	1 593 910,10
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	11 000,00	30 000,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	5 044 086,94	0,00
Chapitre 001 - Résultats reportés	3 044 923,09	0,00
Total	15 834 334,50	19 277 792,13

4.2.1. Les dépenses d'investissement

En résumé, les dépenses de la section d'investissement comprennent :

- Le remboursement du **capital de la dette pour 408 816 €** et des crédits pour rembourser les **cautions des locataires d'Estuaire et Sillon** (5 000 €).
- Les opérations d'ordre avec la contrepartie du **transfert des subventions en fonctionnement** pour **525 000 €** et les opérations patrimoniales pour **30 000 €** (opération d'ordre relative au transfert de droits de déduction de TVA).
- **1 107 500 €** de **nouveaux fonds de concours**.
 - Etat, élargissement de la RN 165, 200 000 €.
 - St Etienne de Montluc, solde la Chenaie 326 500 € (montant total 1 091 500 €).
 - Le Temple de Bretagne, 200 000 €.
 - Quilly, restaurant scolaire, 280 000 €.
 - S'ajoute à ces montants, l'aménagement de la piste cyclable Prinquiau-Savenay-la Chapelle qui se traduira par la comptabilisation d'un fonds de concours de 101 000 € pour la CCES (maitre d'ouvrage délégué de l'opération).

L'inscription de 17 201 476 € de nouveaux crédits correspondant aux équipements **détaillés dans les tableaux budgétaires par antenne annexés**. Ci-dessous sont retracés les programmes les plus significatifs. **Les restes à réaliser** des dépenses engagées avant cette année seront repris lors du vote du Budget Supplémentaire.

- **59 636 € de crédits pour les médiathèques** pour divers équipements du service.
- **260 600 € pour le service Développement Economique/EIS** (travaux d'infrastructures sur les zones d'activité existantes, équipement du service).
- **365 450 € pour les sites des services de la petite enfance** (divers travaux sur les différents bâtiments (dont la réparation de la toiture sur le multi-accueil de Campbon et équipement du service).
- **427 013 € pour le service Eau et Milieux Aquatiques** (continuation du programme de restauration des cours d'eau et des marais).
- **590 950 € pour des travaux sur les bâtiments de l'ensemble des services enfance-jeunesse** et l'équipement de ceux-ci, notamment :
 - Etudes et MOE pour un nouvel APS au Temple (220 000 €),
 - Travaux sur le bâtiment des Buissonnets (211 000 €)
 - Différents équipements et aménagements sur l'ensemble des sites, ...
- **805 970 € pour le tourisme** :
 - Aménagement à Rohars (Bouée), 372 520 €.
 - Equipements, signalétique et balisage d'itinéraires de randonnées pédestres et cyclo touristiques (187 000 €),
 - Equipements complémentaires sur le lac de Savenay (100 000 €),
 - Etude devenir Terre d'Estuaire (40 000 €),
- **1 104 507 € pour le service des mobilités** :
 - Liaison cyclable Prinquiau-Savenay (618 726 €).
 - Travaux d'équipement favorisant le covoiturage (160 000 €).
 - Vélos, équipements de stationnement (103 200 €), étude maison du vélo (30 000 €), rachat de vélos électrique au CD44 (24 300 €).
 - Travaux de sécurité sur les abris de transport scolaire (167 581 €), ...
- **1 470 050 € pour le service Aménagement** :
 - 224 550 € **pour le service urbanisme** (révisions-modifications PLU en cours, PLUI) ainsi que du petit équipement.
 - 100 000 € **pour le service Aménagement/Habitat** (provision pour réserve foncière).
 - 1 145 500 € pour les terrains d'accueil des gens du voyage (dont 1 115 000 € pour celui de St Etienne).

- **4 472 770 € pour les bâtiments et infrastructures et dépenses d'équipement des services :**
 - 4 000 000 € dans le cadre de l'AP-CP de la maison de l'intercommunalité.
 - 200 000 € pour l'aire de lavage aux Acacias.
 - 60 000 € pour une plateforme de stockage aux Acacias.
 - 42 700 € pour divers travaux sur les gendarmeries.
 - 40 000 € pour une étude sur le devenir du site de la Soubretière.
 - 130 070 € pour différents travaux et équipements des services.
- **7 644 730 € pour l'ensemble des équipements sportifs :**
 - 7 048 070 € pour les **gymnases** :
 - Nouveau gymnase à Savenay (6 670 120 €).
 - Réhabilitation énergétique St Exupéry (269 930 €), ...
 - 596 460 € pour les **piscines** :
 - Reprise du bandeau sous toiture à la piscine du Lac pour 342 000 € (décennale).
 - Amélioration thermique à la piscine du Lac (120 000 €).
 - Compléments géothermie à Aquamaris (45 000 €).
 - Divers équipements et travaux pour les piscines (89 460 €).

4.2.2. Les recettes d'investissement

Celles-ci comprennent :

- 2 701 493 € de FCTVA (calculé sur la base de 14.85 %).
- 3 918 169 € de crédits nouvellement inscrits et relatifs à des subventions, participations au programme d'équipement (voir le détail dans les tableaux annexés en section d'investissement des différentes antennes).
- 5 000 € de dépôts et cautionnements.
- 9 775 494 € d'emprunts nécessaire à l'équilibre de la section dans l'attente de la reprise des résultats antérieurs
- 30 000 € de remboursement de TVA. A ce montant s'ajoutent 30 000 € pour solder les écritures d'ordre relatives à la récupération de TVA (opération d'ordre patrimoniale).
- 525 000 € provenant du remboursement des « emprunts » consentis aux budgets annexes Déchets et Immobilier d'Entreprises.
- 698 726 € de crédits pour comptabiliser le remboursement par les communes et différents partenaires des opérations réalisées par la CCES pour le compte de tiers :
 - 80 000 € pour les travaux relatifs à l'accès du gymnase de la Justice. Le montant HT de cette contribution versée par Savenay sera déduit du fonds de concours.
 - 618 726 € pour le remboursement de la piste cyclable Prinquiau-La Chapelle-Savenay par les communes et différents financeurs.
- 1 593 910 € correspondant aux dotations d'amortissement.

5. ANNEXES

- Annexe 1 – Etat de la dette du budget principal
- Annexe 2 – Détail du budget, vue d'ensemble par compétence

Annexe 1 - Emprunts de la Communauté de Communes (budget principal)

Détail CRD par emprunt au 01/01	2025	2026	2027	2028	2029
Gymnase 2nd collège en 2015 - Crédit Mutuel - 1 600 000 € - 1.70 %	743 536,57	634 414,17	523 424,83	410 536,62	295 717,03
Gymnase Quilly en 2016 - Crédit Mutuel - 700 000 € - 1.25 %	354 700,97	307 663,85	260 036,01	211 810,02	162 978,38
Therbe en 2015 - Crédit Mutuel - 3 500 000 € - 1.40 %	1 547 939,65	1 309 264,61	1 067 230,54	821 790,16	572 895,53
Accueil gens du voyage en 2017 - CDC - 222 494.63 € - 2,80 %	119 163,65	105 667,53	91 793,52	77 531,04	62 869,21
CRD au 01/01 de chaque année	2 765 340,84	2 357 010,16	1 942 484,90	1 521 667,84	1 094 460,15